



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecr-ins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HADE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ONF et FFCAM	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
23 juillet	le Perier	Cbe de la Selle		4		montée de matériel divers
26 juillet	Champhorent	vallon de la Lavey			1	oscultation de massif rocheux avec du personnel d'Alpes ingé

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

⚠ Le 26/07/2018 signalement de survols de SAF par sécurité sur la Muzelle.

Autorisation accordée refusée

N° 377 / 2018

Suivi par : A. Martinet / C. Bourgeois

à Gap, le 16/07 / 2018

Le Directeur,
 ca. Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés